

RÉPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Troarn

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE TROARN
CONSEIL MUNICIPAL

En conformité de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, le Maire porte à la connaissance de ses administrés que le Conseil municipal se réunira le :

Mardi 28 avril 2026 à 20h00
SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE DE TROARN

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du 8 avril 2026.

1. Vote du Règlement Financier Intérieur - RFI
2. Vote du Compte Financier Unique – CFU 2025
3. Affectation définitive du Résultat 2025
4. Vote du taux d'imposition 2026
5. Subvention complémentaire au CCAS
6. SDEC ENERGIE - Effacement de réseaux RD 675 - Sortie Est - Décompte Général Définitif
7. Délégations du conseil municipal au Maire : fixations de limites pour les délégations des points 2°, 17°, 19°, 23°, 24° et 26°,
8. Création d'un poste d'adjoint technique pour 15/35^{ème}

Fait à Troarn, le 22 avril 2026.

Le Maire,

Didier LEFORT

